



SCI Les Lys Associés – Campus de Bissy
19, rue du Tour de l'eau
38400 Saint Martin d'Hères
Tél.: 04 76 42 19 16 - Fax: 04 76 44 83 34
e-mail : grenoble@campusdebissy.com

(Document à retourner complété signé à la SCI les Lys associés)

Demande de RESERVATION

Nom – Prénom du réservataire :
Tel :
Date d'entrée souhaitée : Durée de location souhaitée :
Type de studio choisi: 22 m² 25 m² 29 m² 47 m²
Préférences (optionnel) :

<p style="text-align: center;">NE PAS REMPLIR</p> <p>Date de prise d'effet du bail :</p> <p>>> N° de studio :</p> <p>>> Loyer du 1er mois : €</p> <p>>> Dépôt de garantie studio :€ (un mois de loyer hors charges)</p> <p><u>Seront à régler lors de la signature du bail.</u></p>	<p>A joindre au dossier de réservation :</p> <p>>> 1 chèque FRAIS DE DOSSIER : 290 euros</p> <p>>> 1 chèque DEPOT DE GARANTIE : euros (1 mois de loyer)</p> <p>2 chèques à l'ordre de « SCI Les Lys Associés »</p>
---	---

Possibilité de règlement par virement bancaire : Receveur : SCI LES LYS ASSOCIES -
Domiciliation : CIC IMMOBILIER TOULOUSE, 62 BOULEVARD LAZARE CARNOT, 31000 Toulouse
RIB : Code banque : 10057 - Code guichet : 19542 - N° de compte : 00099783201 - Cle RIB : 10
IBAN : FR76 1005 7195 4200 0997 8320 110 BIC (adresse SWIFT) : CMCIFRPP

Veillez me réserver le logement ci-dessus aux conditions précisées.

Je note que la réservation n'interviendra que si :

- ✓ J'adresse au bureau de location dans un délai de 15 jours à la signature de mon engagement les pièces réclamées, dont je reconnais avoir reçu la liste (liste en ligne).
- ✓ Mon dossier présente les conditions de solvabilité habituellement requises.

Fait à : Le :

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

Pour enregistrer votre demande de réservation, vous devez nous retourner rapidement :

- ce document signé
- la fiche « INFORMATION Demandeur / Garants » complétée
- les 2 chèques demandés

IMPORTANT : En cas de dédite de la part du réservant après attribution d'un logement et constitution du dossier de location, les frais de dossier seront conservés par le bailleur pour indemnisation.